

permettre aux cultivateurs d'élever des bestiaux. Un autre remède serait de retourner à l'ancienne méthode de l'élevage sur une grande échelle, celle des ranchs de l'ancien temps. Nous ne pouvons nous tirer d'affaire dans les conditions actuelles. Nous ne faisons que piétiner sur place. Il nous faut soit de grands pâturages, soit de l'irrigation soit le retour à l'exploitation des ranchs. Le ministre peut-il nous dire si le Gouvernement fait quelque chose pour régler cette question ou bien s'il la laisse dans l'oubli. Qu'est-ce qui retarde le règlement de cette question? Je voudrais bien le savoir.

L'hon. M. GARDINER: Si je devais faire un exposé complet de cette affaire, ce serait une histoire longue à raconter, mais je pense que je puis la résumer en disant qu'aucun accord n'a été conclu au printemps de 1936. J'ai fait moi-même une proposition à la réunion du comité, au printemps de 1936; j'émis l'opinion qu'une partie importante de ce travail devait être sous la direction des provinces. J'assistais à l'assemblée et je fis cette proposition au comité qui l'accepta. Nous essayâmes d'appliquer ce système durant la plus grande partie de l'été, mais il se serait dépensé bien peu d'argent durant cette saison si, à la fin de cette dernière, nous n'avions pas changé de système.

Comme l'indiquent les chiffres que j'ai cités tout à l'heure, il est arrivé qu'une partie seulement des fonds votés cette année-là ont été dépensés, et cela, même après que nous eûmes modifié notre programme. C'est en août, je crois, que nous avons convoqué une seconde réunion du comité et que nous avons formulé une nouvelle proposition. Là encore, c'est moi-même, en qualité de ministre de l'Agriculture, qui ait fait la proposition, car l'attribution des fonds votés par le Parlement fédéral relevait du gouvernement fédéral et nous étions parfaitement prêts à affecter cet argent aux travaux que nous jugerions les plus utiles. La province d'Alberta a accepté une partie des projets d'irrigation et d'enherbage; tout de suite, le Manitoba a accepté intégralement les deux projets. Seule, la Saskatchewan a adopté les trois projets: irrigation, enherbage et réfection des pâturages.

Voilà le plan que nous avons suivi cette année-là. Vers le milieu de la saison suivante, nos amis de l'Alberta nous ont fait part de leur intention de confier certaines tâches à leur province. A la suite des pourparlers entamés à cette fin, ils nous ont envoyé le ministre intéressé pour débattre la possibilité d'effectuer certaines dépenses en Alberta. Je le répète, l'entente s'est faite et nous étions tous deux parfaitement d'accord. Il voulait, cependant, soumettre la plan arrêté aux au-

torités albertaines. Nous n'avons plus entendu parler de l'Alberta à ce propos.

M. QUELCH: En quoi consistait la proposition?

L'hon. M. GARDINER: Je dois dire en premier lieu que l'Alberta ne tenait pas à ce que nous inaugurons un plan de pâturages dans les régions spéciales, mais elle laissait entendre qu'au sud des régions de pâturages, elle était prête à accepter un loyer, au lieu de remettre au gouvernement fédéral les terres où l'on devait exécuter ces projets. Il fut rédigé un accord affirmant pour vingt et un ans les terres en question au gouvernement fédéral; nous nous engageons à clôturer ces terres et à mettre notre plan de pâturages à exécution, exactement comme nous avions procédé en Saskatchewan.

M. QUELCH: Etait-ce dans la circonscription de Medecine-Hat?

L'hon. M. GARDINER: Vers l'extrémité sur des régions spéciales jusqu'à la frontière américaine et à l'ouest jusqu'aux montagnes.

Nous en sommes restés là. Il n'en a plus été question. Pour ce qui est des allusions faites par mon honorable ami aux élections, je dois dire que tout cela se passait environ un an et demi avant la campagne électorale. Pendant tout ce temps, l'offre est restée valable pour le gouvernement actuel de l'Alberta. Je crains que la thèse soutenue par mon honorable ami au sujet des résultats en Alberta ne concorde pas avec les conclusions auxquelles en sont arrivés certains de mes adversaires politiques sur mon attitude à l'égard de cette province.

M. ADAMSON: L'aménagement de ces pâturages a-t-il eu pour effet d'arrêter le poudrolement du sol?

L'hon. M. GARDINER: Il n'y a plus de poudrolement dans les pâturages même—dans les champs enherbés, en tout cas. Dans certains champs, il ne s'est agi que de stimuler la croissance de l'herbe dont les germes étaient dans le sol et qui auraient continué de pousser, n'eût été des labours.

Il a été procédé à des expériences sur le poudrolement des sols légers, en culture depuis de nombreuses années. La méthode suivie dans ces cas-là a consisté à enherber toutes ces terres sablonneuses, ou à les ensemercer de seigle ou de ray-grass, les protégeant ainsi contre l'érosion causée par le vent. Ce mouvement ne se produit pas si nous pouvons y faire pousser du seigle. Le poudrolement rend impropres à la culture de grandes superficies de chaque côté de ces régions sablonneuses.

M. ADAMSON: Cette méthode réussit-elle à arrêter l'érosion et le poudrolement du sable dans une partie de cette région?